



Société anonyme au capital de 39.862.256 euros
Siège social : 1 rue Marcel Leblanc – 62223 Saint Laurent Blangy
347 501 413 RCS Arras

DOCUMENT D'INFORMATION

Mis à la disposition :

- des personnes physiques adhérentes de la société coopérative agricole Unéal ayant bénéficié de ristournes ordinaires d'activité au titre de l'exercice clos le 30 juin 2018, des personnes physiques associées de personnes morales adhérentes de la société coopérative agricole Unéal ayant bénéficié de ristournes ordinaires d'activité au titre de l'exercice clos le 30 juin 2018 (ensemble les « **Adhérents** »), à l'occasion de l'offre de vente par UNEAL aux Adhérents d'un nombre de 28.040 actions ordinaires existantes Advitam Participations (les « **Actions Offertes aux Adhérents** »), pour un prix unitaire de 53,50 euros,
- des salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise des sociétés liées à la Société au sens de l'article L.225-180 et de l'article L.233-16 du Code de commerce (les « **Salariés** »), à l'occasion de l'offre de vente par UNEAL aux Salariés d'un nombre de 18.700 actions ordinaires existantes Advitam Participations (les « **Actions Offertes aux Salariés** »), pour un prix unitaire de 53,50 euros.

Durée de l'offre : du 18 Décembre 2018 au 25 Janvier 2019

Observations préliminaires

Une offre de vente d'actions réservée aux Adhérents ne donne pas lieu à l'établissement d'un prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers, dès lors que le montant total de l'offre, calculé sur une période de douze mois, est inférieur à 8.000.000 euros et porte sur des titres financiers qui ne représentent pas plus de 50% du capital de la Société.

Une offre de vente d'actions réservée aux Salariés ne donne pas lieu à l'établissement d'un prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers mais à l'établissement du présent document d'information.

Ce document a pour objectif exclusif d'accompagner l'offre de vente d'actions existantes Advitam Participations faite par UNEAL dans le cadre de ces opérations et ne saurait être utilisé à d'autres fins.

Toute personne qui viendrait à détenir le présent document doit s'informer des restrictions et réglementations applicables à l'offre d'actions objet des présentes et doit s'y conformer.

La Société attire par ailleurs l'attention des souscripteurs potentiels sur les éléments suivants :

- les actions offertes ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé ou régulé ;
- les informations reproduites dans le présent document ainsi que dans les documents auxquels il fait référence ne sauraient en aucun cas constituer un engagement pour l'avenir.
- les informations reproduites dans le présent document ne constituent pas une recommandation personnalisée d'acquiescer des actions existantes Advitam Participations au sens de la réglementation et notamment de l'article 314-43 du règlement général de l'AMF.

SOMMAIRE

DOCUMENT D'INFORMATION	1
Partie 1 : Renseignements de caractère général concernant Advitam Participations et son capital	3
Advitam Participations.....	3
Risques	6
Gouvernance	7
Partie 2 : Principales caractéristiques de l'offre de vente réservée aux Adhérents	8
Offre de cession d'actions	8
Modalités de l'offre.....	9
Partie 3 : Principales caractéristiques de l'Offre de vente réservée aux Salariés	11
Offre de cession d'actions.....	11
Modalités de l'offre.....	12

Partie 1 : Renseignements de caractère général concernant Advitam Participations et son capital

Advitam Participations	
Raison sociale et nom commercial	Advitam Participations (ci-après, la « Société ») et (avec l'ensemble de ses filiales consolidées, le « Groupe »)
Siège social / Forme juridique / Droit applicable / Pays d'origine	<ul style="list-style-type: none"> • Siège social : 1 rue Marcel Leblanc – 62223 Saint Laurent Blangy • Forme juridique : Société anonyme à Conseil d'administration • Droit applicable : Droit français • Pays d'origine : France
Nature des opérations et principales activités	<p>Le Groupe exerce les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Négoce agricole : via les sociétés Ternovéo et Aliteams; • Distribution Verte : via un réseau de 91 magasins à l'enseigne Gamm Vert exploités par la société Vertdis, via les sociétés Jardins de Rouvroy, Prise Direct'et Chlorodis ; • Production Verte : via la société Plein Champ ; • Vente, entretien et location de matériel agricole : via la société Casa SM, Verhaeghe. <p>Plus généralement, la Société est le véhicule de diversification de la SCA Unéal et porte également d'autres activités telles que la logistique, l'immobilier ou la production d'aliments pour animaux. La Société porte également une participation financière et stratégique au capital de Théal.</p> <p>L'organigramme simplifié du Groupe à la date du Document d'Information est le suivant :</p>

Actionnaires	A la date du Document d'Information, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :		
		Nombre d'actions détenues	% du capital et des droits de vote
	SCA Unéal	2.002.351	80,37
	Nord Capital Investissement	57.252	2,30
	IDIA Développement	47.710	1,91
	NEE	47.710	1,91
	Unigrains	95.420	3,83
	Sofiprotéol	38.168	1,53
	Adhérents	131.368	5,27
	Salariés adhérents au plan d'épargne entreprise	71.412	2,87
Total	2 491.391	100,00	
Informations financières historiques sélectionnées	<u>Principales données consolidées auditées</u>		
	<u>Compte de résultat consolidé du groupe Advitam Participations</u>		
	En millions d'€	30.06.2018	30.06.2017
	Chiffre d'affaires net	677.4	624.9
	Autres produits d'exploitation	4.8	3.9
	Total des produits d'exploitation	682.3	628.96
	Achats consommés	(515.7)	(467.7)
	Charges externes	(53.1)	(49.2)
	Impôts et taxes	(11.8)	(11.4)
	Charges de personnel	(73)	(71)
	Amortissements et provisions	10.3	(1.13)
	Autres charges d'exploitation	(2.6)	(2.4)
	Résultat d'exploitation	14.9	12.9
	Résultat financier	(3.3)	(3.7)
	Résultat courant des entreprises intégrées	11.6	9.2
	Résultat exceptionnel	0.4	(0.1)
	Impôts sur les bénéfices	(2.5)	(2.8)
	Résultat des sociétés intégrées	9.5	6.3
	Part des résultats des sociétés mises en équivalence	0.02	(0.08)
	Amortissement des écarts d'acquisition	(1.9)	(1.8)
	Résultat net de l'ensemble consolidé	7.6	4.4
	Part des minoritaires	(0.6)	(0.4)
	Résultat net part du groupe	7	4
<u>Bilan consolidé du groupe Advitam Participations</u>			
ACTIF en millions d'€	30.06.2018	30.06.2017	

Actif immobilisé			
Ecarts d'acquisition	11	13	
Immobilisations incorporelles	12.7	12.9	
Immobilisations corporelles	115.5	116.1	
Titres mis en équivalence	16.18	18	
Immobilisations financières	5.1	2.8	
Total de l'actif immobilisé	161.1	162.8	
Actif circulant			
Stocks et en-cours	105.7	101.2	
Créances clients	79.9	68.7	86
Comptes courants débiteurs	7.7	0.1	
Autres créances	36.7	31.6	
Valeurs de placement		-	
Disponibilités	6.6	8.1	
Total de l'actif circulant	236.6	209.7	2
TOTAL DE L'ACTIF	397.7	372.5	4
PASSIF en millions d'€	30.06.2018	30.06.2017	30.06.2017
Capitaux propres			
Capital société mère	37.6	35.3	
Réserves	85.1	80	
Résultat consolidé	7	3.9	0
Capitaux propres - part du groupe	129.6	119.2	1
Intérêts minoritaires	7.4	7.1	
Autres fonds propres	7.5	15.0	
Fonds propres	144.5	141.33	1
Provisions pour risques et charges	11.1	11.6	
Dettes à long et moyen terme			
Dettes financières (échéances à plus d'un an)	47.1	52.4	
Emprunts (échéances à moins d'un an)	12.5	12	
Dettes à court terme			
Crédits de campagne et de trésorerie, CBC	67.3	62.3	
Fournisseurs	73.6	48.3	
Comptes courants créditeurs	0.35	4.8	
Autres dettes	41.3	39.8	
Total des dettes à court terme	182.5	155.2	1
TOTAL DU PASSIF	397.7	372.5	4
<p>Sur un plan général, le résultat des sociétés du groupe ADVITAM PARTICIPATIONS consolidé est en ligne avec les objectifs sauf pour le groupe ADVITAM Agroéquipement.</p>			
<p>ADVITAM Distribution :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La distribution verte a développé ses activités. 			

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'activité jardinerie a atteint ses objectifs grâce à une bonne activité des magasins et à la montée en puissance des activités avec ses partenaires (filiales de CAPSEINE et EMC2).Le résultat est légèrement supérieur à celui de l'année précédente. ▪ Prise Direct' a continué ses ouvertures de magasins. Avec l'objectif d'un réseau de 15 à 20 magasins à échéance 2020 constitue une priorité pour les équipes. ▪ L'activité Chlorodis a terminé sa réorganisation et mis en œuvre son plan de développement depuis Octobre 2017. L'équilibre des comptes permet d'envisager un exercice 18/19 en progression. <p>ADVITAM Agroéquipement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le marché a souffert, d'une part des effets de la mauvaise récolte céréalière 2016, mais également de l'arrêt des dispositions de suramortissement de la loi Macron en Avril 2017. ▪ L'évènement marquant est le rapprochement des sociétés Ets Verhaeghe et Casa Agripro. ▪ La nouvelle entité appelée VERHAEGHE est l'un des 1ers concessionnaires français de la marque FENDT. <p>ADVITAM Négoce :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cette société dégage un résultat supérieur à celui de l'an dernier, porté par un volume de collecte céréalière normal et une rentabilité du négoce d'aliments améliorée par rapport à l'an dernier. ▪ TERNOVEO retrouve un niveau de résultat conforme à ceux d'une année normale, l'activité céréales a permis la commercialisation de toute la récolte 2017. ▪ En matière d'approvisionnements Productions Végétales, les clients ont utilisé toutes les techniques permettant d'optimiser leurs résultats technico économiques. ▪ ALITEAMS, malgré un contexte défavorable pour les filières animales, a dégagé un résultat positif. Cette évolution met en valeur les efforts réalisés au niveau de la démarche commerciale et de l'organisation, mis en œuvre depuis plusieurs années. ▪ Le prix du lait permet à peine de couvrir les couts de production des ateliers de la région. ▪ La demande en aliments des éleveurs évolue vers plus de mélange de matières premières (mash) et moins d'aliments composés.
Date d'immatriculation	2 novembre 1989.
Exercice social	Du 1 ^{er} juillet au 30 juin.
Risques	
Principaux risques propres à l'émetteur ou à son activité	<p>L'objet de la Société, et son activité exclusive, est de détenir et de gérer des participations dans les filiales.</p> <p>A la date de rédaction du Document d'Information, il n'existe pas de risques juridiques significatifs autres que ceux liés à la détention des actions des filiales.</p> <p>La participation à l'offre est facultative, aucun Adhérent ou Salarié n'est tenu d'y participer.</p> <p>Les Adhérents et Salariés ne bénéficient d'aucune garantie du capital investi et peuvent perdre tout ou partie des sommes investies dans les actions d'Advitam Participations. Les performances passées de l'entreprise ne préjugent pas des performances futures.</p> <p>Les Adhérents et Salariés sont réputés agir pour leur propre compte, avoir pris la décision d'acheter de manière indépendante, et déclarent que l'achat est adapté à leur situation après avoir éventuellement requis l'avis de leurs conseils habituels s'ils le jugent nécessaire.</p>
Principaux risques propres aux actions	<p>Les principaux facteurs de risque liés aux actions figurent ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les actions offertes font l'objet d'une promesse d'achat consentie par Unéal SCA au bénéfice des souscripteurs. Il existe un risque de liquidité et de baisse de valeur des actions dans le cas où Unéal SCA ne serait pas en mesure d'exécuter ses promesses.

Gouvernance																															
Composition du Conseil d'administration de la Société	<p>Les membres du Conseil d'administration sont à la date du présent Document d'Information, les suivants :</p> <table border="1" data-bbox="459 347 1513 1214"> <thead> <tr> <th data-bbox="459 347 986 414">Nom</th> <th data-bbox="992 347 1513 414">Fonction</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="459 414 986 465">Monsieur Bertrand HERNU</td> <td data-bbox="992 414 1513 465">Président Directeur Général</td> </tr> <tr> <td data-bbox="459 465 986 519">UNEAL</td> <td data-bbox="992 465 1513 519">Administrateur</td> </tr> <tr> <td data-bbox="459 519 986 573">Monsieur Gabriel DELORY</td> <td data-bbox="992 519 1513 573">Administrateur</td> </tr> <tr> <td data-bbox="459 573 986 627">Monsieur Jean-Paul LORRIAUX</td> <td data-bbox="992 573 1513 627">Administrateur</td> </tr> <tr> <td data-bbox="459 627 986 680">Monsieur Luc DESBUQUOIS</td> <td data-bbox="992 627 1513 680">Administrateur</td> </tr> <tr> <td data-bbox="459 680 986 734">Monsieur Christophe CANNESSON</td> <td data-bbox="992 680 1513 734">Administrateur</td> </tr> <tr> <td data-bbox="459 734 986 788">Monsieur Nicolas DEBRABANT</td> <td data-bbox="992 734 1513 788">Administrateur</td> </tr> <tr> <td data-bbox="459 788 986 842">Madame Anne VANDENBOSSCHE</td> <td data-bbox="992 788 1513 842">Administrateur</td> </tr> <tr> <td data-bbox="459 842 986 896">Monsieur Philippe DENUNCQ</td> <td data-bbox="992 842 1513 896">Administrateur</td> </tr> <tr> <td data-bbox="459 896 986 949">Monsieur Guy LECOCQ</td> <td data-bbox="992 896 1513 949">Administrateur</td> </tr> <tr> <td data-bbox="459 949 986 1003">Monsieur Sylvain VIDRIL</td> <td data-bbox="992 949 1513 1003">Administrateur</td> </tr> <tr> <td data-bbox="459 1003 986 1057">NORD CAPITAL PARTENAIRES</td> <td data-bbox="992 1003 1513 1057">Administrateur</td> </tr> <tr> <td data-bbox="459 1057 986 1111">UNIGRAINS</td> <td data-bbox="992 1057 1513 1111">Censeur</td> </tr> <tr> <td data-bbox="459 1111 986 1214">SOFIPROTEOL</td> <td data-bbox="992 1111 1513 1214">Administrateur</td> </tr> </tbody> </table>	Nom	Fonction	Monsieur Bertrand HERNU	Président Directeur Général	UNEAL	Administrateur	Monsieur Gabriel DELORY	Administrateur	Monsieur Jean-Paul LORRIAUX	Administrateur	Monsieur Luc DESBUQUOIS	Administrateur	Monsieur Christophe CANNESSON	Administrateur	Monsieur Nicolas DEBRABANT	Administrateur	Madame Anne VANDENBOSSCHE	Administrateur	Monsieur Philippe DENUNCQ	Administrateur	Monsieur Guy LECOCQ	Administrateur	Monsieur Sylvain VIDRIL	Administrateur	NORD CAPITAL PARTENAIRES	Administrateur	UNIGRAINS	Censeur	SOFIPROTEOL	Administrateur
Nom	Fonction																														
Monsieur Bertrand HERNU	Président Directeur Général																														
UNEAL	Administrateur																														
Monsieur Gabriel DELORY	Administrateur																														
Monsieur Jean-Paul LORRIAUX	Administrateur																														
Monsieur Luc DESBUQUOIS	Administrateur																														
Monsieur Christophe CANNESSON	Administrateur																														
Monsieur Nicolas DEBRABANT	Administrateur																														
Madame Anne VANDENBOSSCHE	Administrateur																														
Monsieur Philippe DENUNCQ	Administrateur																														
Monsieur Guy LECOCQ	Administrateur																														
Monsieur Sylvain VIDRIL	Administrateur																														
NORD CAPITAL PARTENAIRES	Administrateur																														
UNIGRAINS	Censeur																														
SOFIPROTEOL	Administrateur																														
Accords conclus entre la SCA Unéal et les Investisseurs Financiers	<p>La SCA Unéal et les Investisseurs Financiers ont conclu un pacte prévoyant notamment (i) les modalités de la représentation de ces derniers au Conseil d'administration de la Société, (ii) les modalités de prise de certaines décisions stratégiques au sein de la Société, (iii) des engagements des parties en matière de stabilité de l'actionnariat, et (iv) des stipulations permettant d'organiser à terme la liquidité de la participation des parties au pacte (le « Pacte d'Associés »).</p>																														

Partie 2 : Principales caractéristiques de l'offre de vente réservée aux Adhérents

Offre de cession d'actions	
Raisons de l'offre	La finalité de l'Offre Adhérents est, de permettre à chacun des Adhérents, la faculté, s'il le souhaite, d'être associé aux activités conduites par le Groupe.
Nature et catégorie des valeurs mobilières	Actions ordinaires de la Société.
Prix de cession	53,50 € par action
Eléments de fixation du prix	Le prix des Actions Offertes aux Adhérents a été déterminé par le conseil d'administration d'Unéal, selon les modalités retenues par un expert indépendant (le cabinet Opsione) lors de la précédente offre d'actions réalisée en 2017, sous le contrôle du commissaire aux comptes et en prenant en compte la variation des fonds propres entre le 30 juin 2017 et le 30 juin 2018. Les méthodes de valorisation retenues et validées par l'expert en 2017 étaient les suivantes : <i>Capitaux Propres, Multiples d'EBITDA, et DCF</i> .
Nombre d'Actions Offertes aux Adhérents	28.040 actions Advitam Participations pour un montant global de 1.500.140 euros.
Offre additionnelle	En fonction de la demande, UNEAL pourra décider d'augmenter le nombre d'Actions Offertes aux Adhérents dans le cadre de l'Offre Adhérents dans la limite du nombre d'Actions Offertes aux Salariés dans le cadre de l'Offre Salariés qui n'auront pas été acquises par les Salariés.
Droits attachés aux actions	En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux Actions Offertes aux Adhérents sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> • droit à dividendes ; • droit de vote ; • droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie ; • droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.
Durée de l'offre	Du 18 décembre 2018 au 25 janvier 2019.
Date de jouissance	Les Actions Offertes aux Adhérents porteront jouissance à compter du 1 ^{er} juillet 2018.
Date du règlement-livraison	8 mars 2019.
Bénéficiaires	La présente offre est réservée : <ul style="list-style-type: none"> - aux personnes physiques adhérentes de la société coopérative agricole Unéal ayant bénéficié de ristournes ordinaires d'activité au titre de l'exercice clos le 30 juin 2018 ; - aux personnes physiques associées de personnes morales adhérentes de la société coopérative agricole Unéal ayant bénéficié de ristournes ordinaires d'activité au titre de l'exercice clos le 30 juin 2018 ; et (ensemble, les « Bénéficiaires »).
Montant minimal / maximal d'un ordre et règle de réduction	Les Adhérents pourront acquérir un nombre minimum de 5 Actions Offertes aux Adhérents et maximum de 200 Actions Offertes aux Adhérents. Dans l'hypothèse où la demande serait supérieure au nombre de titres offerts (et après prise en compte de l'offre additionnelle, le cas échéant), il sera procédé à une réduction du nombre de titres alloués sur décision d'UNEAL. Chaque Adhérent se verra ainsi allouer un nombre d'Actions Offertes aux Adhérents au prorata de sa demande excédent le nombre minimum d'actions (5 par Adhérent) par rapport à la totalité des demandes d'achat reçues excédent le nombre minimum d'actions (5 par Adhérent). Dans le cas où l'application du taux de réduction proportionnel n'aboutirait pas à l'attribution d'un nombre entier d'actions, ce nombre sera arrondi au nombre entier inférieur le plus proche.

	<p><u>Exemple de modalités de réduction :</u></p> <p>Nombre d'actions proposées : 200</p> <p>Nombre d'acquéreurs : 5 Adhérents (pour respectivement 5, 25, 50, 75 et 100 actions)</p> <p>Nombre total d'actions demandées par les Adhérents : 255</p> <p>⇒ Nombre total minimum d'actions à allouer aux Adhérents : 25 actions (= 5 actions minimum par Adhérent x 5 demandes d'achat reçues)</p> <p>⇒ Nb d'actions demandées excèdent le seuil de 5 actions par acquéreur : 230 (= 255 -25)</p> <p>⇒ Nb d'actions à allouer excèdent le seuil de 5 actions par acquéreur : 175 (= 200-25)</p> <p>Répartition des actions demandées et allouées :</p> <table border="1" data-bbox="459 562 1473 958"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="3"><u>Nb actions demandées pars les Adhérents</u></th> <th colspan="2"><u>Nb actions après réduction</u></th> </tr> <tr> <th><u>Brutes</u></th> <th><u>Dont Minimum</u></th> <th><u>Excédent le minimum</u></th> <th><u>Excédent le minimum</u></th> <th><u>Allouées aux Adhérents</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Adhérent #1</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Adhérent #2</td> <td>25</td> <td>5</td> <td>20</td> <td>15</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td>Adhérent #3</td> <td>50</td> <td>5</td> <td>45</td> <td>34</td> <td>39</td> </tr> <tr> <td>Adhérent #4</td> <td>75</td> <td>5</td> <td>70</td> <td>53</td> <td>58</td> </tr> <tr> <td>Adhérent #5</td> <td>100</td> <td>5</td> <td>95</td> <td>72</td> <td>77</td> </tr> <tr> <td>Total attribué Rompus (actions non attribuées)</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>174 1</td> <td>199 1</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>255</td> <td>25</td> <td>230</td> <td>175</td> <td>200</td> </tr> </tbody> </table> <p>En cas de réduction du nombre de titres, les Adhérents feront l'objet d'un remboursement partiel du montant excédentaire de leur acquisition si le montant de leur acquisition a été débité.</p>		<u>Nb actions demandées pars les Adhérents</u>			<u>Nb actions après réduction</u>		<u>Brutes</u>	<u>Dont Minimum</u>	<u>Excédent le minimum</u>	<u>Excédent le minimum</u>	<u>Allouées aux Adhérents</u>	Adhérent #1	5	5	-	-	5	Adhérent #2	25	5	20	15	20	Adhérent #3	50	5	45	34	39	Adhérent #4	75	5	70	53	58	Adhérent #5	100	5	95	72	77	Total attribué Rompus (actions non attribuées)				174 1	199 1	Total	255	25	230	175	200
	<u>Nb actions demandées pars les Adhérents</u>			<u>Nb actions après réduction</u>																																																		
	<u>Brutes</u>	<u>Dont Minimum</u>	<u>Excédent le minimum</u>	<u>Excédent le minimum</u>	<u>Allouées aux Adhérents</u>																																																	
Adhérent #1	5	5	-	-	5																																																	
Adhérent #2	25	5	20	15	20																																																	
Adhérent #3	50	5	45	34	39																																																	
Adhérent #4	75	5	70	53	58																																																	
Adhérent #5	100	5	95	72	77																																																	
Total attribué Rompus (actions non attribuées)				174 1	199 1																																																	
Total	255	25	230	175	200																																																	
<p>Forme et négociabilité des Actions Offertes aux Adhérents</p>	<p>Les Actions Offertes aux Adhérents sont sous forme nominative.</p> <p>Conformément aux stipulations de l'article 11 des statuts de la Société, sauf en cas de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession, soit à un conjoint, soit à un ascendant ou à un descendant ou au profit d'une personne nommée administrateur, la cession d'actions à un tiers non actionnaire à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément de la Société.</p> <p>Concomitamment à l'acquisition des Actions Offertes aux Adhérents, chaque Adhérent acquérant des actions signera un pacte avec la SCA Unéal comportant essentiellement (i) un engagement des acquéreurs de ne pas céder leurs actions jusqu'au 31 décembre 2026, (ii) un droit de préemption au bénéfice de la SCA Unéal, et (iii) un engagement d'achat à terme de leurs actions de la part de la SCA Unéal.</p>																																																					
<p>Cotation des Actions Offertes aux Adhérents</p>	<p>Les Actions Offertes aux Adhérents ne sont pas admises aux négociations sur un quelconque marché réglementé ou régulé.</p>																																																					
<p>Modalités de l'offre</p>																																																						
<p>Modalités et conditions de l'offre</p>	<p>Prix de cession des Actions Offertes aux Adhérents</p> <p>53,50 € par action</p> <p>Procédure d'achat</p> <p>Pour participer à l'Offre Adhérents et acheter des actions Advitam Participations, les Adhérents devront utiliser la lettre d'intention d'achat fournie par UNEAL dûment complétée, datée et signée à tout moment entre le 18 décembre 2018 et le 25 janvier 2019 inclus et payer le prix de cession correspondant. Chaque Adhérent ne pourra remettre qu'une seule lettre d'intention d'achat.</p> <p>Les dossiers d'achat seront reçues par UNEAL / Advitam Participations – Offre de Vente 2019 – 1 rue Marcel Leblanc – CS 50159 – 62054 Saint Laurent Blangy, jusqu'au 25 janvier 2019 inclus (le cachet de la poste faisant foi).</p>																																																					

	<p>Tout dossier d'achat (comprenant l'ensemble des pièces visées dans le « Pack Acquisition Adhérents ») incomplet ou qui n'est pas reçu par UNEAL au plus tard le 25 janvier 2019 sera rejeté. Les règlements effectués au titre de demandes d'achat non exécutées seront retournés aux Adhérents concernés.</p> <p>CACEIS Corporate Trust, Service OSA, 14, rue Rouget de Lisle, 92862 Issy les Moulineaux Cedex 9, teneur de registre des comptes d'actionnaires de la Société, sera en charge de la livraison des actions aux Adhérents.</p> <p>Calendrier indicatif :</p> <p>18 décembre 2018 Mise en ligne sur le site Internet de la Société (www.groupe-advitam.com) du Document d'Information non soumis au visa de l'AMF</p> <p>18 décembre 2018 Ouverture de la période de l'Offre Adhérents</p> <p>25 janvier 2019 Clôture de la période de l'Offre Adhérents</p> <p>8 mars 2019 Règlement – livraison des Actions Offertes aux Adhérents</p>
<p>Restrictions de vente et d'offre</p>	<p>L'offre réservée aux Adhérents ne pourra être souscrite que par les Adhérents. Aucune acquisition d'Actions Offertes aux Adhérents par une autre personne physique ou morale ne sera acceptée et les demandes d'achat correspondantes seront réputées nulles et non avenues.</p> <p>La diffusion du présent Document d'Information et la cession d'actions Advitam Participations peuvent dans certains pays, y compris les Etats-Unis d'Amérique, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du Document d'Information doivent s'informer des restrictions légales et réglementaires applicables et s'y conformer. Le Document d'Information ne doit pas être diffusé en dehors de France.</p>

Partie 3 : Principales caractéristiques de l'Offre de vente réservée aux Salariés

Offre de cession d'actions	
Nature et catégorie des valeurs mobilières	Actions ordinaires de la Société
Prix d'émission	53,50 € par action
Eléments de fixation du prix	Le prix des Actions Offertes aux Salariés a été déterminé par le conseil d'administration d'Unéal, selon les modalités retenues par un expert indépendant (le cabinet Opsione) lors de la précédente offre d'actions réalisée en 2017, sous le contrôle du commissaire aux comptes et en prenant en compte la variation des fonds propres entre le 30 juin 2017 et le 30 juin 2018. Les méthodes de valorisation retenues en 2017 sont décrites dans la Partie 2 ci-dessus.
Nombre d'Actions Offertes aux Salariés	18.700 actions Advitam Participations pour un montant global de 1.000.450 euros.
Offre additionnelle	En fonction de la demande, UNEAL pourra décider d'augmenter le nombre d'Actions Offertes aux Salariés dans le cadre de l'Offre Salariés dans la limite du nombre d'Actions Offertes aux Adhérents dans le cadre de l'Offre Adhérents qui n'auront pas été acquises par les Adhérents.
Droits attachés aux actions	Cf. partie 2 ci-dessus.
Durée de l'offre	Du 18 décembre 2018 au 25 janvier 2019.
Date de jouissance	Les Actions Offertes aux Salariés porteront jouissance à compter du 1 ^{er} juillet 2018.
Date du règlement-livraison	8 mars 2019.
Bénéficiaires	La présente offre est réservée : <ul style="list-style-type: none"> - aux salariés des sociétés ou des groupements d'intérêt économique détenant directement ou indirectement plus de 50% du capital ou des droits de vote de la Société ; - aux salariés des sociétés ou des groupements d'intérêt économique dont plus de 50% du capital ou des droits de vote sont détenus directement ou indirectement par la Société ; - aux salariés des sociétés ou des groupements d'intérêt économique dont au moins 50% du capital ou des droits de vote sont détenus directement ou indirectement par Unéal ; - aux salariés des groupements d'intérêt économique liés à la Société au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce ; adhérents d'un plan d'épargne entreprise et justifiant d'une ancienneté minimale de trois mois au plus tard le dernier jour de la période de l'offre, soit le 25 janvier 2019 (ensemble, les « Salariés »).
Montant minimal / maximal d'un ordre et règle de réduction	Les Salariés pourront acquérir un nombre minimum de 5 Actions Offertes aux Salariés et maximum de 100 Actions Offertes aux Salariés. Cf. partie 2 ci-dessus pour les modalités de réduction.
Forme et négociabilité des Actions Offertes aux Salariés	Les Actions Offertes aux Salariés sont sous forme nominative. Conformément aux stipulations de l'article 11 des statuts de la Société, sauf en cas de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession, soit à un conjoint, soit à un ascendant ou à un descendant ou au profit d'une personne nommée administrateur, la cession d'actions à un tiers non actionnaire à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément de la Société. Concomitamment à l'acquisition des Actions Offertes aux Salariés, chaque Salarié acquérant des actions signera un pacte avec la SCA Unéal comportant essentiellement (i) un engagement des acquéreurs de ne pas céder leurs actions jusqu'au cinquième anniversaire de la date de règlement-livraison des Actions Offertes aux Salariés (sauf cas de déblocage anticipé), (ii) un droit de

	préemption au bénéfice de la SCA Unéal, et (iii) un engagement d'achat à terme de leurs actions de la part de la SCA Unéal.								
Cotation des Actions Offertes aux Salariés	Les Actions Offertes aux Salariés ne sont pas admises aux négociations sur un quelconque marché réglementé ou régulé.								
Modalités de l'offre									
Modalités et conditions de l'offre	<p>Prix de cession des Actions Offertes aux Adhérents</p> <p>53,50 € par action</p> <p>Procédure d'achat</p> <p>Pour participer à l'Offre Salariés et acheter des actions Advitam Participations, les Salariés devront utiliser la lettre d'intention d'achat fourni par UNEAL dûment complétée, datée et signée à tout moment entre le 18 décembre 2018 et le 25 janvier 2019 inclus et payer le prix de cession correspondant. Chaque Salarié ne pourra remettre qu'une seule lettre d'intention d'achat.</p> <p>Les achats s'effectueront au moyen des sommes investies dans le plan d'épargne entreprise sur le fonds CA BRIO TRESORERIE.</p> <p>Les dossiers d'achat seront reçues par UNEAL / Advitam Participations – Offre de Vente 2019 – 1 rue Marcel Leblanc – CS 50159 – 62054 Saint Laurent Blangy, jusqu'au 25 janvier 2019 inclus (le cachet de la poste faisant foi).</p> <p>Tout dossier d'achat (comprenant l'ensemble des pièces visées dans le « Pack Acquisition Salariés ») incomplet ou qui n'est pas reçu par UNEAL au plus tard le 25 janvier 2019 sera rejeté. Les règlements effectués au titre de demandes d'achat non exécutées seront retournés aux Salariés concernés.</p> <p>CACEIS Corporate Trust, Service OSA, 14, rue Rouget de Lisle, 92862 Issy les Moulineaux Cedex 9, teneur de registre des comptes d'actionnaires de la Société, sera en charge de la livraison des actions aux Salariés.</p> <p>Les Actions Offertes aux Salariés seront bloquées sur des comptes titres individuels, sous la forme « nominatif pur », pendant une durée de cinq ans à compter du règlement-livraison desdites actions, sauf cas de déblocage anticipé en application des dispositions du Code du travail.</p> <p>Calendrier indicatif</p> <table> <tr> <td>18 décembre 2018</td> <td>Mise en ligne sur le site Internet de la Société (www.groupe-advitam.com) du Document d'Information non soumis au visa de l'AMF</td> </tr> <tr> <td>18 décembre 2018</td> <td>Ouverture de la période de l'Offre Salariés</td> </tr> <tr> <td>25 janvier 2019</td> <td>Clôture de la période de l'Offre Salariés</td> </tr> <tr> <td>8 mars 2019</td> <td>Règlement – livraison des Actions Offertes aux Salariés</td> </tr> </table>	18 décembre 2018	Mise en ligne sur le site Internet de la Société (www.groupe-advitam.com) du Document d'Information non soumis au visa de l'AMF	18 décembre 2018	Ouverture de la période de l'Offre Salariés	25 janvier 2019	Clôture de la période de l'Offre Salariés	8 mars 2019	Règlement – livraison des Actions Offertes aux Salariés
18 décembre 2018	Mise en ligne sur le site Internet de la Société (www.groupe-advitam.com) du Document d'Information non soumis au visa de l'AMF								
18 décembre 2018	Ouverture de la période de l'Offre Salariés								
25 janvier 2019	Clôture de la période de l'Offre Salariés								
8 mars 2019	Règlement – livraison des Actions Offertes aux Salariés								